



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Matinée d'accueil des maires nouvellement élus en Corrèze

Vendredi 18 avril 2014

Discours de M. Bruno Delsol, préfet de la Corrèze

Mesdames et messieurs les maires,
Monsieur le président de l'association des maires de la Corrèze,
Monsieur le Procureur de la République,
Mesdames et messieurs les sous-préfets et chefs de service de l'État,

C'est pour moi un honneur que de recevoir aujourd'hui les nouveaux maires à l'hôtel de la préfecture, maison de la République, symbole de l'autorité de l'État et de sa présence continue et pérenne en Corrèze. J'ai voulu vous recevoir ici, parce qu'il fallait un lieu, empreint de solennité, à la hauteur de la mission qui est la vôtre.

Au terme de cette matinée, je vous proposerai le verre de l'amitié où nous serons rejoints par les parlementaires et d'autres hautes personnalités du département.

Je veux d'abord féliciter chacune et chacun de vous pour son élection. Une campagne électorale – qu'elle ait eu, ou pas, le caractère d'une compétition – est un moment intense, où vous avez mis beaucoup de vous-même, un moment qui engage, un moment qui compte dans une existence. Vous voici maintenant porteurs des espérances de vos concitoyens, vous voici au centre de toutes leurs attentions.

Je vous accueille dans votre diversité.

Vos métiers d'origine sont variés : 9 agriculteurs, 9 chefs d'entreprises dont 3 commerçants et 4 artisans, 11 professions libérales dont 1 dentiste, 1 pharmacien, 1 avocat, mais également 7 enseignants et 7 autres fonctionnaires, 1 assureur, 1 artiste, 1 ingénieur, 12 cadres et employés du secteur privé, 1 ouvrier, 31 retraités, etc.

Il y a parmi vous 29 femmes et 71 hommes, donc 30 % de femmes. La parité progresse puisque parmi les sortants les femmes étaient 16 %.

Le plus jeune a 35 ans, le plus âgé 82.

Certains accèdent pour la première fois à des responsabilités électives. D'autres ont déjà une expérience des affaires publiques, parfois une expérience étendue. Certains étaient déjà conseillers municipaux ou adjoints. Mais, maire, c'est différent. Quelles que soient la qualité et la cohésion de l'équipe, le rôle du maire ne se compare à aucun autre. Vous l'avez tous ressenti au moment où on vous a remis l'écharpe tricolore au premier conseil municipal, lorsqu'on vous a invité à prendre place comme celui qui a, dorénavant, la charge de le présider.

Certains se retrouvent à la tête d'une administration nombreuse et qualifiée. À vous maintenant de la diriger. Certains au contraire ont des services réduits au plus simple. D'autres encore, dans la strate intermédiaire, ont l'impression d'avoir les problèmes des grandes communes mais non les moyens. Pour tous, les journées sont longues. Croyez-moi, je le sais bien.

Ce qui vous unit, c'est votre attachement pour votre commune, c'est la motivation pour le bien commun, c'est la légitimité que vous donne le suffrage universel.

Tels que vous êtes, je vous accueille pour vous dire aussi que vous pouvez compter sur les services de l'État.

L'État a une mission de contrôle et je l'assume. Conformément à notre Constitution, je suis chargé des intérêts nationaux, du contrôle administratif et du respect des lois.

Les services de l'État ont aussi une mission de soutien et d'accompagnement. Je tiens à vous assurer de leur totale disponibilité. Je vous les présenterai dans un instant. Je remercie M. le Procureur de la République qui a accepté de s'associer à cette rencontre.

Nous vous distribuerons en fin de séance une mallette qui contient la documentation de base. Deux brochures récapitulent les principaux domaines de l'activité administrative. Je vous recommande aussi le guide du maire qui est depuis peu en ligne sur le site « collectivites-locales.gouv.fr » ; je me permets de dire que c'est un document remarquable. Vous retrouverez les coordonnées du site dans les documents qui vous seront remis. Enfin, je vous signale que vous pouvez avoir un accès très rapide à des informations administratives via un espace de travail sécurisé : le système d'information Territorial des services de l'État. Territorial Corrèze comporte différents espaces qui vous sont destinés comme un espace « opérations électorales », un espace « protection civile » et évidemment un espace « collectivités territoriales ».

Vous savez que vous êtes à la fois agent de l'État et exécutif local.

En tant qu'exécutif local, vous êtes le représentant de la commune. Vous incarnez la commune. Vous êtes le seul chef de l'administration communale.

Vous êtes également agent de l'État.

Sous l'autorité du préfet, le maire est ainsi chargé de l'exécution des lois et règlements, de la tenue et de la révision des listes électorales, de l'organisation des élections.

Dans les prochaines semaines, vous serez, en particulier, amenés à organiser les élections européennes. Pour les élections sénatoriales, dès le mois de juin prochain, les conseils municipaux devront désigner leurs délégués. Vous recevrez prochainement les éléments utiles concernant ces deux scrutins.

Vous disposez de pouvoirs de police qui vous sont propres : les pouvoirs de police du maire. Le maire est ainsi l'autorité compétente pour prendre et faire respecter les mesures nécessaires au maintien de l'ordre, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publics sur le territoire de la commune. Mais plus généralement le maire est au cœur du dispositif de sécurité. La République, c'est aussi l'ordre public et le droit à la sécurité pour tous et partout.

On a tendance à dire que la Corrèze est un des départements les plus sûrs de France. C'est une réalité. Mais il ne faut surtout pas se reposer sur cette considération trop rassurante. Une grande vigilance doit être maintenue pour que cette situation ne se dégrade pas.

C'est notamment le cas en matière de cambriolages. Même si la Corrèze se situe au 10e rang des départements les plus sûrs, le nombre des cambriolages a augmenté, il a trop augmenté.

Soyez assurés que les services de police et de gendarmerie sont mobilisés pour surveiller, enquêter, interpellier. Nous irons chercher les voleurs là où ils sont, y compris à l'autre bout du pays. Nous en avons donné la preuve tout récemment.

Pour réussir, nous avons besoin du concours de la population, de sa vigilance. Nous demandons aux citoyens : de signaler les comportements suspects et, en cas de cambriolage, de donner l'alerte tout de suite sans attendre d'aller porter plainte. Ces bons et simples réflexes sont déterminants. Ici en Corrèze des témoignages en apparence anodins ont permis d'élucider de très belles affaires. Vous pouvez contribuer à relayer ce message.

Nous en appelons aussi à votre concours pour lutter contre l'insécurité routière : nous déplorons déjà 6 morts depuis le début de l'année sur nos routes corréziennes (11 morts sur toute l'année 2013), une hausse de 7 % des blessés hospitalisés. Nous ne pouvons pas nous en satisfaire.

Je vous ai proposé de désigner au sein de votre conseil municipal un référent sécurité routière. Il pourra veiller à la cohérence des aménagements et à impulser des actions de sensibilisation.

La sécurité civile est aussi une de vos préoccupations. Je vous invite à porter attention à votre plan communal de sauvegarde et à le faire élaborer si votre commune n'en est pas encore dotée.

Je voudrais aussi insister sur le rôle des sapeurs pompiers volontaires, qui aux côtés de leurs collègues professionnels assurent notre protection au quotidien. Le sapeur pompier volontaire prend librement l'engagement de se mettre au service de la société. Vous pouvez, à votre niveau, promouvoir le volontariat, clef de voûte de notre dispositif de sécurité civile. Un des grands enjeux qui vous attend est de tirer le meilleur parti de l'intercommunalité.

L'intercommunalité est bien une opportunité. C'est en s'intégrant au sein d'une communauté que vos communes, et notamment les plus petites, peuvent maintenir des services publics, développer des projets qui ne seraient pas à leur portée individuellement.

La carte de l'intercommunalité a été très nettement améliorée sous l'impulsion décisive de la loi du 16 décembre 2010. Les nouveaux périmètres ont complètement pris effet au 1^{er} janvier 2014.

Le travail de rationalisation est-il, pour autant, achevé, la carte est-elle, maintenant, définitive ? Dans certains secteurs il faut se demander si la communauté a bien atteint le seuil de viabilité, si elle correspond bien aux territoires vécus par les habitants. Le Gouvernement vous y invite puisque le Premier Ministre vient d'annoncer qu'une nouvelle carte entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Je souhaite vraiment, Mesdames et Messieurs les maires, que vous soyez à l'initiative. Et d'ailleurs, rien n'interdit d'aller plus vite là où les conditions de consentement fixées par la loi seraient dès à présent réunies.

Mais la carte n'est pas tout. Il faut veiller aussi à l'intégration, à l'exercice effectif des compétences, il faut éviter les doublons de services entre commune et intercommunalité, il faut, par une organisation appropriée des compétences, supprimer les syndicats intercommunaux là où ils ne sont plus nécessaires, car ils sont encore trop nombreux.

La loi du 27 janvier 2014 vous en donne complètement les moyens.

Dans les communautés de communes, la définition des compétences s'effectue désormais à la majorité des 2/3 des membres du conseil communautaire. Leur régime est à cet égard aligné sur celui des communautés d'agglomération.

Le recours à des services communs, portés pour la communauté et travaillant pour les communes, est désormais facilité. Dorénavant, les missions pouvant être confiées à un service commun comprennent non seulement les fonctions support comme l'informatique, la gestion du personnel, la gestion financière, mais aussi des missions opérationnelles et la préparation des décisions du maire, qu'il s'agisse, aussi bien de ses attributions exercées au nom de la commune ou de celles exercées au nom de l'État.

Ces services communs peuvent être créés y compris sans qu'il y ait transfert de compétence à la communauté.

C'est une vraie opportunité notamment dans les petites communes : elles auront ainsi le personnel suffisant tout en préservant l'autonomie de décision du maire.

L'État soutiendra la mise en commun dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement en tenant compte d'un coefficient de mutualisation des services.

Maîtriser les frais de structure, et donc rationaliser les structures est nécessaire pour l'efficacité du service public et pour une gestion économe.

D'autant plus que les fonds publics dont vous avez la responsabilité sont nettement plus mesurés que naguère.

Vous venez d'être élus dans un contexte national, à savoir l'impératif de maîtrise de la dépense publique et de redressement des comptes publics. L'assainissement des finances publiques, c'est un impératif pour garantir notre souveraineté nationale, donner à la croissance des bases solides, permettre, avec le pacte de responsabilité voulu par le Président de la République, la diminution des charges qui pèsent sur l'emploi.

L'effort a porté d'abord sur l'État. Certains de mes services ont perdu 20 à 25 % de leurs effectifs au cours des 5 dernières années. L'effort qui vous est demandé n'est pas du même ordre.

Maintenant, les collectivités territoriales participent à cet effort de redressement. En 2014, pour la première fois, leurs dotations baissent de 1,5 milliards d'€.

Cette baisse est mesurée, elle représente moins de 1 % des ressources totales.

Elle s'accompagne d'une montée en puissance de la péréquation, qui permet de réduire les inégalités de richesse entre les collectivités.

Pour préserver l'investissement local, le montant de la dotation d'équipement des territoires ruraux, la DETR, est maintenu. Conformément à la loi, j'ai réparti la DETR pour 2014 avant les élections, donc sur la base des projets déposés par vos prédécesseurs. Si vous souhaitez remettre en cause certains de ces projets, je vous invite à me le faire savoir très vite afin de libérer les crédits.

Le taux de FCTVA est relevé de sorte que la hausse de la TVA ne pénalise par vos investissements.

Pour les trois années suivantes 2015 à 2017, le Premier Ministre a annoncé que la contribution des collectivités sera de 11 milliards au total.

Pour 2014, les évolutions locales de la DGF peuvent être parfois sensiblement plus fortes ou plus faibles que la moyenne, car l'effort porte en priorité sur les communes qui ont le plus de ressources pour préserver les autres. Les montants de vos dotations sont à présent en ligne. Je vous invite à vérifier si, avant vous, ces évolutions ont été correctement anticipées dans le cadre de la préparation de votre budget 2014.

Certains d'entre vous ont trouvé des situations financières difficiles. Dans certains cas je vais leur écrire au titre de la procédure dite du réseau d'alerte. Pour les situations les plus caractérisées, je vous proposerai une réunion de travail avec mes services et avec la direction départementale des finances publiques.

Pour atténuer les charges qui pèsent sur vos budgets, le Gouvernement s'est engagé à alléger le poids des normes, c'est-à-dire des procédures et des contraintes lorsque celles-ci sont excessives ou disproportionnées par rapport aux objectifs d'intérêt général poursuivis. Dans l'immédiat, mes services ont pour consignes d'appliquer ces normes dans un sens facilitateur, en prenant en compte l'intérêt général dans toutes ses dimensions.

Vos communes peuvent tirer parti des mesures de soutien à l'emploi. C'est pourquoi nous vous solliciterons à propos des emplois d'avenir, comme nous l'avons fait avec vos prédécesseurs. C'est l'intérêt bien compris de vos communes, car ces emplois sont avantageusement subventionnés. Mais pensons surtout qu'on ne peut pas laisser une partie de la jeunesse sur le bord du chemin. Vous connaissez probablement, dans vos communes, des jeunes qui ont l'impression que l'avenir leur est bouché parce qu'ils ont pris un mauvais départ. Leur donner une chance, par le biais d'un emploi d'avenir au sein de votre commune, c'est leur rendre espoir, parfois c'est rendre espoir à toute une famille. c'est révéler à ces jeunes les ressources qu'ils ont en eux-mêmes. Madame la directrice du travail y reviendra tout à l'heure.

Nous pourrions dire bien des choses encore tant votre tâche est étendue. Mesdames et messieurs, les maires, j'ai un grand respect pour ce que vous êtes et pour ce que vous faites.

Le maire est un lien, celui qui accompagne ses concitoyens dans les bons et les mauvais jours, il est le fédérateur, celui qui conduit les projets de développement de la commune et de ses habitants. Il est un repère au sein d'une société qui en a tant besoin. Il est, en période de crise une présence solide et rassurante. Nos concitoyens le savent, qui vous apportent l'hommage de leur confiance : acceptez le mien aujourd'hui avec mes vœux de plein succès dans vos fonctions.